

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 12 février 2024**

Convocation le 5 février 2024
Membres en exercice : 54
Quorum requis : 28

Présents : 32
Pouvoirs : 0
Votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Déports : 0

Le douze février deux mille vingt-quatre, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la présidence de Roland MOTARD.

Présent P
Absent A

Absent excusé AE
Déport D

ABELARD	Yvon	P	LAGOUE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	AE	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	AE	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	P
BROUARD	Dominique	AE	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	P	MOUILLER	Philippe	P
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	AE
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	AE	PAULIC	Claire	AE
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	P	ROUXEL	Patricia	AE
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	AE
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	P	TEMPÉ	Philippe	AE
HÉRAULT	Francette	P	TESSEREAU	Francis	AE
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	P	VIVIER	Jean-Marie	AE

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT

DÉLIBÉRATION N°24-02-12-C-14-88 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le législateur impose que l'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires,

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientation budgétaire a été envoyé aux délégués du SIEDS,

Le Président demande à ses collègues s'ils ont des questions à formuler concernant ce rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 qui vient de leur être présenté à nouveau en détail,

Considérant que le débat a été ouvert et s'est tenu,

Le Président propose à l'assemblée :

Article unique : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2024 a eu lieu. Celui-ci permettra l'examen et le vote du budget primitif 2024 dans les deux mois à venir.

LE COMITE SYNDICAL :

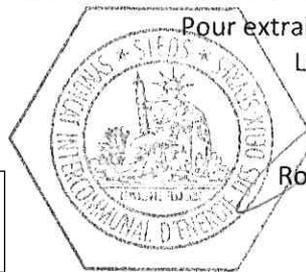
accepté à l'unanimité :

Article unique : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2024 a eu lieu. Celui-ci permettra l'examen et le vote du budget primitif 2024 dans les deux mois à venir.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Roland MOTARD.

Accusé de réception en préfecture
079-200091049-20240212-24-02-12C14-88-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024